



PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION électrique POUR VÉHICULES électriques

B1L B2L B1VL B2VL BCL
INITIAL ET RECYCLAGE

• DURÉE

14 heures

• PRÉREQUIS

- Initial : avoir une expérience professionnelle dans la maintenance de véhicules ou d'engins électriques.
- Recyclage : être titulaire d'un titre d'habilitation similaire en limite de validité.

• PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel effectuant des opérations simples d'ordre non électrique sur des véhicules ou engins, ou à proximité.
- Tout salarié effectuant des opérations non électriques au voisinage de batteries ou d'équipements de véhicules ou engins électriques.

• OBJECTIF

- Mettre en oeuvre les consignes de sécurité établies dans la norme NF C18550.
- Apprendre à travailler méthodiquement à proximité de véhicules électriques ou engins comme chariots élévateurs et voitures hybrides.

• PÉDAGOGIE

- La journée est interactive, le formateur crée les conditions où chacun peut s'exprimer et écouter.
Roulement de sujets théoriques, exercice pratique.
- La base théorique est sous forme de diapositives et visionnage de vidéos pour étudier les situations.
- Evaluation des acquis par un test QCM et évaluation pratique par mise en situation.

• MOYENS HUMAINS

Formateurs qualifiés ayant une pratique de technicien sur terrain ou de conseil dans le domaine électrique.

• SANCTION DE LA FORMATION

- Attestation individuelle de formation

• CONTENU

- Notions d'électricité : les grandeurs électriques, les deux types de courant
- Connaître l'architecture des véhicules électriques
- Les domaines de tension
- Effets et conséquences de l'électricité sur le corps humain
- Règles élémentaires de prévention des risques électriques
- Rôle des acteurs (exécutant, chargé de réparation, chargé de consignation, etc...)
- Apprendre à réaliser une analyse de risque
- Les titres d'habilitation et leurs limites
- Zones d'environnement
- Consignes et documents écrits : autorisation de travail, avis de fin de travail, attestation de consignation, instruction de sécurité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique (P.E.A.S)
- Travaux pratiques et évaluation pratique
- Evaluation des acquis par un test écrit

Mise à jour Septembre 2025